

tenue par Monsieur BOUMENDJEL, Juge des Référés
En présence de Madame LY, Greffière

14 heures 00

01)

DOSSIER N° 2600275

RAPPORTEUR: Monsieur Michaël BOUMENDJEL

Titre de l'affaire Demande au juge des référés de 1°) suspendre l'exécution de Demande d'annuler la décision du 1er avril 2026 par laquelle la ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la culture de la Polynésie française a refusé le renouvellement de sa mise à disposition ; 2°) suspendre toute décision d'affectation d'un autre agent sur le poste qu'elle occupe.

Nom des parties

Demandeur

Madame A.. B..

Défendeur

POLYNÉSIE FRANÇAISE

Représentants des parties

Madame A.. B..

Le président

14 heures 30

01)

DOSSIER N° 2600280

RAPPORTEUR: Monsieur Michaël BOUMENDJEL

Titre de l'affaire REFERE SUSPENSION : Demandant de suspendre la décision n° 23-1187-6/MFL/DCA en date du 10/06/2025 par laquelle le ministre du foncier et du logement en charge de l'aménagement a accordé un permis de construire tacite à la sarl KINALILE PROMOTION, pour la réalisation d'un ensemble immobilier collectif de 21 logements sur la parcelle cadastrée n°235 section N (Terre TUIARAMA LOT C LOTB) sise à Faa'a.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Monsieur C.. D.. et autres

Maître LAMOURETTE Mathieu

SCI BYLI

Maître LAMOURETTE Mathieu

Défendeur

POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le président

SOCIETE KINALILE PROMOTION

L'audience aura lieu à l'adresse suivante : Avenue Pouvana'a a Oopa

Arrêté le 12/04/2026

Le président du tribunal